

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 8 NOVEMBRE 2018

2018- 56 CONTRIBUTIONS AUX EXTENSIONS DE RESEAU ELECTRIQUE

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 8 novembre le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 31 octobre 2018, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 19

Votants : 18

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte

Titulaires absents :

Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Délégués suppléants présents :

Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Départ en cours de séance :

Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Secrétaire de séance : Bernard MACE

Affichage le 9 Novembre 2018

2018-56 CONTRIBUTIONS AUX EXTENSIONS DE RESEAU ELECTRIQUE

Le SYDELA est sollicité par ses adhérents concernant les différences d'interprétation de la loi concernant les demandes de contributions aux extensions de réseau électrique.

Le SYDELA applique à ce jour la règle suivante :

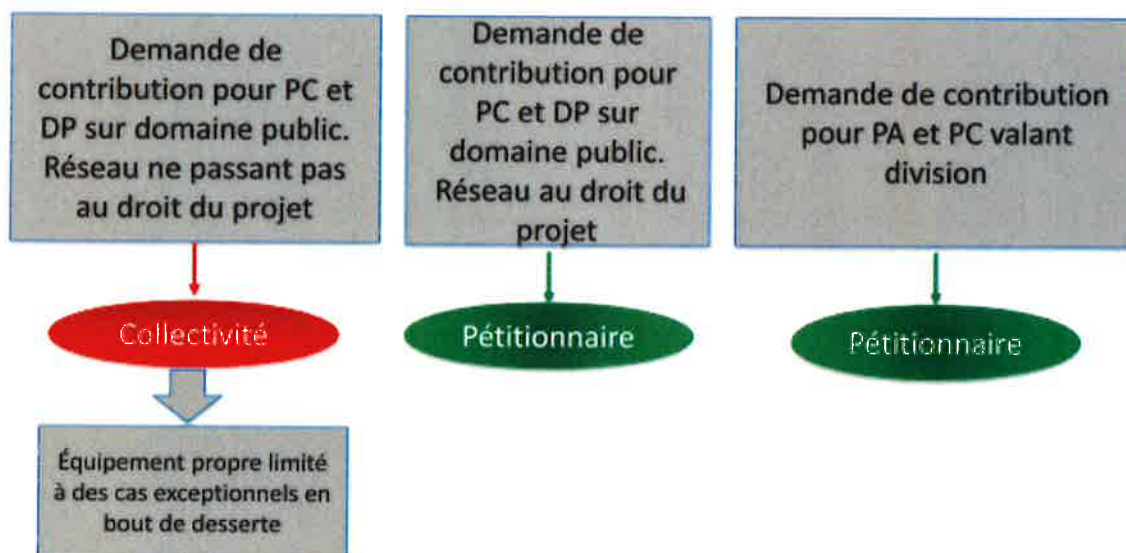
- Pour un PC ou une DP sur le domaine public, la demande de contribution est adressée directement à la collectivité.
- Pour un PA ou un PC valant division, la demande de contribution est adressée directement au pétitionnaire.

Les communes adhérentes nous demandent de faire évoluer ce dispositif car elles peuvent difficilement récupérer auprès des pétitionnaires les contributions qu'elles versent au SYDELA dans le cadre des PC et DP.

Les DP étant de plus en plus fréquentes en 2^{ème} ou 3^{ème} rideau.

Il s'avère que les avis diverges entre ENEDIS, la DDTM de Loire-Atlantique et le FNCCR et ceci est principalement dû au fait qu'il existe une incohérence entre le Code de l'énergie et le Code de l'urbanisme.

Il est proposé de retenir la solution suivante :



Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- De valider le positionnement du SYDELA présenté ci-dessus pour le règlement des contributions aux extensions de réseau électrique.

